



**POLITIQUE GÉNÉRALE RELATIVE AUX CADEAUX ET
DIVERTISSEMENTS**

Decembre 2013

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

BBA Aviation attend de ses employés qu'ils se comportent conformément aux normes d'intégrité et de comportement les plus élevées en ce qui concerne toutes les affaires affectant la société. Les employés sont tenus de se conformer en permanence aux principes de la présente politique générale. **Le non-respect de la présente politique générale peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement sans préavis en cas de faute grave.**

Veillez noter qu'il se peut que certaines des sociétés de BBA Aviation aient des politiques générales plus strictes que les présentes. Le cas échéant, les règles plus strictes doivent être observées.

Toutes les références faites à BBA Aviation dans le présent document incluent BBA Aviation plc ainsi que toutes les filiales et sociétés affiliées de cette dernière.

2 CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

L'octroi et la réception de cadeaux et de divertissements peuvent établir et renforcer la clientèle. Cependant, certains cadeaux et formes de divertissements peuvent consolider (ou sembler consolider) une influence inadéquate et peuvent même être considérés comme des pots-de-vin engageant la responsabilité de BBA Aviation, de la société ou des individus concernés au niveau du droit pénal, ce qui peut avoir de conséquences sérieuses. Voir la Politique générale de lutte contre la corruption et le trafic d'influence de BBA Aviation.

Par « cadeaux et divertissements » on entend tous les produits et services, courtoisies commerciales, pourboires, repas, boissons, rabais, hébergements, divertissements, loisirs, tickets, transport et autres « objets de valeur » (excluant les services de courtoisie et pourboires de valeur minimale tels que les petits objets promotionnels, agendas, calendriers etc.) pour lesquels le bénéficiaire ne paie pas la juste valeur.

3 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La plupart des pays ont leurs propres règles spécifiques et très strictes qui régissent l'acceptation de cadeaux et faveurs par des fonctionnaires, employés et conseillers du gouvernement. L'offre de cadeaux et de faveurs y compris les voyages, l'hébergement et les dépenses quotidiennes (de manière directe ou par des intermédiaires) faite aux employés et conseillers du gouvernement ainsi que toute tentative à ce titre constituent dans la plupart des pays une infraction pénale pouvant faire l'objet de sanctions sévères. **Les politiques de BBA interdisent l'octroi de toute sorte de cadeaux, pourboires, services de courtoisie, divertissements et faveurs aux employés, dirigeants et conseillers de tous les organismes gouvernementaux (y compris les entreprises d'État) et à leurs parents proches, dans le monde entier, sans le consentement préalable du Président ou directeur général de votre division de BBA Aviation et du Service Juridique de BBA Aviation. Voir la Politique générale de lutte contre la corruption et le trafic d'influence en ce qui concerne les paiements de facilitation. Prenez également note des règles qui s'appliquent aux sociétés de BBA Aviation qui concluent certains types de contrats avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique et disposent d'une Politique de conformité avec les contrats passés avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique.**

Il est interdit aux employés de BBA Aviation d'accepter, offrir, inciter et encourager l'octroi et la réception de cadeaux et de divertissements entre les employés de BBA Aviation (ou les membres de leur familles proches) et les employés (ou les membres de leur familles proches) des organisations avec lesquelles l'employé de BBA Aviation entretient ou pourrait entretenir des relations commerciales, sauf si les cadeaux ou divertissements répondent aux critères suivants :

- leurs coûts, montants et fréquences doivent être raisonnables,
- ils doivent être adaptés à l'occasion et aux circonstances,
- ils ne doivent pas être destinés à influencer, ou sembler être destinés à influencer, l'appréciation commerciale du destinataire, et
- ils doivent pouvoir résister au contrôle du public sans porter atteinte à la réputation de BBA Aviation.

Dans les cas suivants, vous devez obtenir l'approbation de votre cadre hiérarchique avant d'octroyer ou d'accepter des cadeaux ou divertissements :

- cadeaux : cadeaux dont la valeur dépasse 100 \$/75 £,
- divertissements : événements divertissants (tels que l'invitation à un événement sportif, de théâtre ou culturel ordinaire) dont la valeur dépasse 250 \$/175 £ par événement,
- repas : repas dont la valeur dépasse 150 \$/100 £ par personne et soir (ou montant équivalent en monnaie locale pour un repas du même standard),
- l'achat d'abonnements/les achats annuels/de parts dans des événements ou locations sportifs/de divertissements nécessitent l'approbation du Directeur de la Division respective et doivent être signalés au Président-Directeur Général du groupe. Si les coûts d'un tel achat dépassent 25 000 \$/ 17 500 £ (ou le montant équivalent en monnaie locale) par an ou si l'engagement d'en acheter pour une période dépassant une année est accepté et si les coûts dépassent 25 000 \$/17 500 £ au total, ceci doit également être approuvé par le Président-Directeur Général du groupe. Cette approbation doit être obtenue par écrit et comprendra des directives relatives à l'utilisation de l'abonnement respectif,
- les voyages et l'hébergement en cas de déplacement plus d'une journée.

Si un cadre hiérarchique approuve un tel cadeau ou divertissement, il est tenu de le notifier à son Directeur de Division.

Ce qui suit est interdit sans exception :

- les cadeaux et divertissements contraires aux lois, réglementations ou usages applicables,

- les cadeaux et divertissement qui sont associés ou paraissent être associés, à l’approvisionnement concurrentiel ou au processus d’appels d’offres, y compris à une RFP
- toute forme de divertissement indécent, à caractère sexuel ou susceptible de porter atteinte à la réputation de BBA Aviation,
- tout cadeau sous forme d’argent ou équivalent en espèces (y compris, sans y être limité, les chèques, chèques de voyage, bons).

Si vous avez un doute concernant l’acceptation d’un cadeau ou d’une forme de divertissement, vous devez obtenir au préalable l’approbation de votre supérieur hiérarchique.

2

5 POTS-DE-VIN ET DESSOUS-DE-TABLE

Voir la Politique Générale de lutte contre la corruption et le trafic d’influence de BBA Aviation. Parmi les paiements interdits figurent les rabais, commissions et « pots-de-vin » accordés à des tiers ou intermédiaires, où si le destinataire ou bénéficiaire n’est pas clairement le prestataire du service, ainsi que les « redevances de conseils » et d’autres paiements de ce genre, si la valeur en faveur de la société effectuant le paiement ne peut être démontrée de manière légitime. La violation des présentes Politiques Générales entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu’au licenciement sans préavis.

6 CADEAUX INTERDITS

Vous devez retourner (et signaler) immédiatement toute somme d’argent ou son équivalent en espèces reçu(e) en cadeau.

Les cadeaux reçus qui ne sont pas autorisés en vertu de la présente Politique Générale peuvent être conservés initialement uniquement si leur refus ou retour constituerait un affront, mais vous êtes tenu(e) de les signaler immédiatement à votre supérieur hiérarchique qui décidera de la mesure à prendre.

7 RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS

Il incombe à tous les employés de préserver la réputation de BBA Aviation. Les employés sont par conséquent tenus de signaler immédiatement toutes violations présumées des lois ou de la présente Politique Générale selon la Politique Générale de signalement de comportements contraires à l’éthique de BBA Aviation. Ils ne risqueront aucune action adverse de la part de la société et l’affaire sera traitée dans la plus stricte confidentialité possible.

8 CONFORMITÉ

Le respect de la présente Politique Générale sera traité de la même manière que les autres Politiques Générales qui sont valables dans tout le groupe de BBA Aviation. Tous les directeurs généraux sont tenus de signer deux fois par an (au bout de six mois et à la fin de l’année) une déclaration de divulgation confirmant qu’ils ont reçu une copie de la présente Politique Générale, qu’ils l’ont communiquée à leurs subordonnés et qu’ils ont signalé tout

non-respect de la présente Politique Générale, dans la mesure où ceci n'a pas été signalé auparavant conformément aux directives de cette dernière.

La présente Politique Générale et son respect seront examinés dans le cadre du Programme d'Audit Interne de BBA Aviation.